



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-deuxième session

182 EX/53

PARIS, le 3 août 2009
Original anglais

Point 53 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES INSTITUTIONS CULTURELLES ET ÉDUCATIVES EN IRAQ

Résumé

Le présent document est soumis en application de la décision 180 EX/48. Il récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO depuis la 180^e session du Conseil s'agissant de l'aide en faveur de l'Iraq.

Aucune incidence financière ou administrative.

Action attendue du Conseil exécutif : décision figurant au paragraphe 35.

INTRODUCTION

1. Le présent document rend compte des progrès réalisés par l'UNESCO depuis août 2008 s'agissant de sa contribution, dans ses domaines de compétence, à l'actuel processus de reconstruction et de réconciliation en Iraq.

2. Depuis le début de 2008, le pays n'est plus confronté aux grandes crises humanitaires qu'il a connues par le passé, bien que la situation des réfugiés et des personnes déplacées demeure préoccupante. Les conditions de sécurité restent cependant très précaires, et elles ne cessent d'entraver l'action humanitaire ainsi que les efforts de reconstruction et de réconciliation dirigés par les autorités iraqiennes avec l'appui de la communauté internationale.

3. Durant la période à l'examen, l'UNESCO a continué à conduire ses activités en Iraq à partir d'Amman, conformément au règlement de l'ONU en matière de sécurité, avec un groupe restreint de personnel recruté sur le plan national travaillant sur place. Les missions en Iraq sont exécutées sur une base prioritaire, les 16 organismes, fonds et programmes opérant dans le pays devant se partager le nombre limité de locaux disponibles à Bagdad et Erbil. Les missions sur le terrain hors de ces zones nécessitent un appui considérable en matière de sécurité, ainsi que plusieurs semaines de planification à l'avance et une autorisation, et ont une durée et une portée limitées. Comme suite à la décision de l'ONU d'intensifier sa présence continue en Iraq, l'Organisation est en passe de déployer un Coordonnateur du programme à temps plein, qui sera établi à Bagdad.

4. La première visite officielle du Directeur général de l'UNESCO en Iraq, le 7 mai 2009, a été un événement majeur durant cette période et a souligné la ferme volonté de l'Organisation d'appuyer l'Iraq dans ses efforts de réhabilitation et de reconstruction. Cette visite a été organisée en étroite coopération avec le Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), M. Staffan de Mistura, et le personnel de la MANUI. Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU a accompagné le Directeur général durant toute la visite. Le Directeur général a rencontré le Premier Ministre et signé trois mémorandums d'accord avec le Ministre de l'éducation (campagne d'alphabétisation), le Ministre de l'enseignement supérieur (création d'instituts d'archéologie dans deux universités), et le Ministre de la culture (restauration du Minaret Al-Malawyah à Samara). Il a en outre participé à une table ronde avec ces trois ministres et le Ministre des affaires étrangères pour faire le point de la coopération bilatérale et définir les domaines d'assistance prioritaires. Par ailleurs, le Directeur général a rencontré plusieurs ambassadeurs bilatéraux en Iraq pour évaluer l'aide internationale fournie au pays. Il était accompagné durant toute sa visite par la Première Dame du Qatar, S. A Cheikha Mozah Bint Nasser Al Missned, en sa qualité d'Envoyée spéciale de l'UNESCO pour l'éducation de base et l'enseignement supérieur. Pendant la visite, Son Altesse a annoncé que le Qatar appuierait énergiquement les nouvelles initiatives de l'UNESCO dans les domaines de l'alphabétisation, de l'examen des programmes d'études, de la formation des enseignants, et de l'enseignement supérieur. Cet engagement, qui représente un montant total de 23,8 millions de dollars des États-Unis, s'est matérialisé sous la forme d'un accord-cadre avec le Bureau de S. A Cheikha Mozah Bint Nasser Al Missned, signé le 8 juillet 2009, au Siège de l'UNESCO. Grâce à cette généreuse contribution, l'Organisation pourra considérablement intensifier son aide en faveur du système éducatif en Iraq.

5. Les informations figurant ci-après dans le présent rapport ont pour objet de rendre compte des activités menées durant la période à l'examen et non de passer à nouveau en revue les réalisations signalées dans les précédents documents soumis au Conseil exécutif.

ÉDUCATION

6. L'aide fournie par l'UNESCO à l'Iraq concerne essentiellement le secteur de l'éducation, avec des projets portant sur l'éducation de base et l'éducation non formelle, ainsi que sur l'enseignement secondaire, supérieur, technique et professionnel, visant à appuyer la réhabilitation du secteur. À l'automne 2008, avec le soutien de la Fondation du Qatar, une grande conférence internationale s'est tenue au Siège de l'UNESCO afin d'appeler particulièrement l'attention sur la situation tragique de l'éducation en Iraq. La conférence a réuni plus de 200 participants ainsi que tous les principaux partenaires opérant en Iraq ; ses recommandations à court/moyen terme sont à la base des futurs plans de l'UNESCO, et des propositions de projet spécifiques ont été élaborées à partir de son plan d'action pour être examinées en vue d'un financement national ou par des donateurs.

Renforcer la planification et la gestion de l'éducation nationale

7. **Projet sur Les TIC dans l'éducation** : Ce projet est réalisé en partenariat avec la CESAO et financé par la Commission européenne (1,9 million de dollars) dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du GNUM pour l'Iraq. Il a permis d'établir un centre de formation et deux écoles pilotes dans chacun des cinq gouvernorats retenus (Bagdad, Mossoul, Erbil, Bassorah, Najaf), ainsi qu'un centre TIC de formation et d'élaboration de programmes à Bagdad. Les travaux sont en cours pour la mise au point d'une politique d'apprentissage en ligne à l'intention du Ministère de l'éducation.

8. **Projet d'Amélioration des conditions d'apprentissage dans les zones vulnérables en Iraq pour atteindre les objectifs de l'EPT** : Financé par la Commission européenne dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du GNUM pour l'Iraq (1,7 million de dollars), ce projet a été approuvé en octobre 2008 sous la forme d'un projet conjoint réunissant l'UNICEF, UN-HABITAT, UNIFEM, l'OMS, le Bureau des droits de l'homme et l'UNESCO. L'UNESCO appuie la réhabilitation du secteur de l'éducation en Iraq moyennant le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de l'éducation et de ses Directions. Elle agit également en partenariat avec l'UNICEF et la Banque mondiale pour aider le Ministère de l'éducation à Bagdad ainsi que le gouvernement régional du Kurdistan à élaborer une stratégie de l'éducation nationale pour l'Iraq. L'UNESCO et l'UNICEF collaborent dans le cadre d'un volet distinct pour le lancement d'une vaste campagne nationale d'alphabétisation.

Réhabiliter l'enseignement secondaire ainsi que l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP)

9. **Améliorer la pertinence et la qualité de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP)** : Financé par l'Allemagne dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du GNUM pour l'Iraq (5,3 millions de dollars), ce projet appuie les établissements spécialisés dans l'EFTP. Un modèle de gouvernance de l'EFTP, décrivant les grandes lignes du programme ainsi que les spécifications du matériel, a été élaboré et présenté pour être officiellement adopté. En collaboration avec le secteur privé, la première phase d'un programme d'apprentissage modèle a été exécutée à l'aide de normes de formation nationales, de programmes d'enseignement axés sur les compétences, et de matériels de formation et de tests d'aptitude mis au point pour les programmes pilotes.

10. **Programme de développement local** : Financé par la Commission européenne dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du GNUM pour l'Iraq (3,2 millions de dollars), ce projet est exécuté conjointement avec six autres organismes des Nations Unies (OIT, UNOPS, UNIFEM, OMS, UN-HABITAT, PNUD) en vue d'améliorer la prestation de services et la création d'emplois dans trois zones cibles (Soulaymaniyah, Babel et les marais d'Iraq). L'UNESCO renforce actuellement les capacités d'EFTP dans ces zones, comme suit : réhabilitation et équipement de centres de formation professionnelle ; aide à l'élaboration de cours ; et formation technique et pédagogique, ainsi qu'aux compétences nécessaires à la vie courante, à l'intention du personnel

des centres de formation professionnelle. Dans chaque zone cible, l'Organisation s'emploie en outre à remettre en état les laboratoires scientifiques de trois écoles secondaires et fournit du matériel de physique, de chimie, et de biologie.

Réhabiliter l'enseignement supérieur

11. **Bourses pour universitaires irakiens** : Avec l'appui du Fonds international pour l'enseignement supérieur (Qatar), 200 bourses de courte durée ont été accordées à des professeurs d'université irakiens dans des universités d'accueil à travers le monde afin de les aider à renouer des liens avec la communauté universitaire internationale après des décennies de conflits et d'isolement. Quarante des cent bourses supplémentaires non encore octroyées seront accordées à des professeurs de médecine irakiens ainsi qu'à des universitaires irakiennes en raison de leur vulnérabilité particulière en tant que cibles potentielles. L'UNESCO collabore également avec le Conseil d'aide aux universitaires réfugiés (CARA) et le Fonds de secours pour les universitaires (SRF) en vue d'accroître encore le nombre de bourses octroyées à des universitaires irakiens en danger.

12. **Projet de formation d'enseignants** : Financé par la Commission européenne dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du GNUM pour l'Iraq (2,3 millions de dollars). Près de deux décennies de conflit et de sanctions ont considérablement affaibli les capacités du pays en matière de perfectionnement et de formation d'enseignants. Le projet aide à établir la base d'un réseau professionnel de formation d'enseignants en Iraq, moyennant l'instauration d'un partenariat entre huit institutions irakiennes et six universités internationales et le renforcement des capacités de quelque 300 spécialistes en vue de la création d'un vivier permanent de formateurs au niveau national.

Assurer l'accès à l'éducation

13. **Projet de télévision éducative** : Financé par la Commission européenne dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du GNUM pour l'Iraq (5,6 millions de dollars). La chaîne de télévision éducative par satellite « Iraqi Edu », lancée avec succès en octobre 2008, offre une éducation de qualité aux étudiants irakiens, tant en Iraq qu'à l'étranger, y compris aux réfugiés, aux personnes déplacées, aux filles et aux étudiants ayant des besoins particuliers, en diffusant des programmes éducatifs 24 heures sur 24. Des discussions sont en cours avec le gouvernement régional du Kurdistan pour que la chaîne diffuse des programmes en kurde.

14. **Manuels scolaires irakiens en ligne** : Grâce à des fonds du Programme ordinaire, l'UNESCO continue de gérer un site Web contenant des versions électroniques (fichiers PDF) de tous les manuels scolaires irakiens. Ce programme profite aux personnes déplacées et aux réfugiés ainsi qu'aux étudiants en général.

CULTURE

15. Outre la fourniture d'une assistance directe, les programmes culturels de l'UNESCO en Iraq aident les décideurs à élaborer des politiques pour la sauvegarde, la protection et la promotion des biens culturels irakiens. Dans le cas de la remise en état du Mausolée d'Al-Askari à Samara, par exemple, ces actions contribuent à promouvoir la réconciliation.

16. **Projet de Remise en état du Mausolée d'Al-Askari (phase I)** : Financé par la Commission européenne dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du GNUM pour l'Iraq (5,4 millions de dollars) ainsi que par le Gouvernement irakien par le biais d'un fonds-en-dépôt au profit du donateur (3 millions de dollars). Après les deux attentats à la bombe dirigés contre le Mausolée d'Al-Askari à Samara en février 2006 et juin 2007, l'UNESCO a élaboré un programme de pré-restauration mettant l'accent sur les travaux préliminaires urgents. Les travaux sur le terrain ont commencé en février 2008, et une équipe sera sur place à temps plein pendant plus d'un an et

collaborera étroitement avec le Comité technique iraquien. La phase I de la restauration devrait être achevée en décembre 2009. Sur le site, les progrès sont tels qu'environ 50 000 pèlerins peuvent s'y rendre chaque semaine.

Lorsque le Premier Ministre iraquien a visité Samara en janvier 2009, il a fait observer qu'il s'agissait là d'un pas en avant sur la voie de la réconciliation nationale. Cette dimension du projet est une grande préoccupation de l'Organisation, qui, en février 2009, a permis à des anciens et à des chefs de tribu de Karbala de se rendre à Samara. Des plans sont également en cours pour accueillir une délégation de Najaf en juillet 2009.

17. **Projet de Restauration de la Citadelle d'Erbil (phase I)** : Financé par le gouvernement régional du Kurdistan (1 475 000 dollars). La Citadelle est à la fois un site culturel important et une source de fierté nationale et locale. Son état s'est toutefois gravement détérioré après des décennies de négligence. Durant cette première phase, l'UNESCO, en partenariat avec le gouvernement régional du Kurdistan, mène des travaux de réparation urgents, tout en appuyant l'établissement d'un plan directeur pour la conservation de la Citadelle et en dispensant une formation afin de renforcer les capacités locales en matière de conservation et de restauration. La phase I devant être achevée avant l'échéance prévue de décembre 2009, l'UNESCO et la HCECR se préparent actuellement à lancer la phase II du projet. Cette seconde phase verra le début d'importants travaux de rénovation ainsi que l'établissement d'un dossier de proposition d'inscription de la Citadelle d'Erbil sur la Liste du patrimoine mondial.

18. **Projet de Restauration du « Dar al-Wali » à Bagdad** : Financé par la Turquie (100 000 dollars). À ce stade du projet, commencé en août 2008, l'UNESCO a élaboré le plan directeur des travaux de restauration, y compris les spécifications techniques détaillées de cet édifice ottoman à Bagdad, connu sous le nom de « Dar al-Wali ». Le plan directeur sera remis au propriétaire de l'édifice ainsi qu'au Conseil national des antiquités et du patrimoine, et sera utilisé pour mobiliser des fonds additionnels en vue de la restauration effective du site.

19. Pour donner suite à la troisième session extraordinaire du **Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel de l'Iraq (CIC)**, qui a été suivie de la réunion du « Sous-Comité du CIC sur Babylone », l'UNESCO et le British Museum ont effectué une mission à Babylone en février 2009 afin d'établir la version définitive du rapport d'évaluation sur les dommages causés à Babylone. Le rapport sera officiellement rendu public lors d'une conférence de presse au Siège de l'UNESCO à Paris, le 9 juillet 2009.

20. En novembre 2008, l'UNESCO a organisé des missions d'évaluation des sites suivants : deux sites irakiens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (Hatra et Assour) ; deux sites figurant sur la Liste indicative (Nimrud et Ninive) ; et le Musée de Mossoul, le plus important musée d'antiquités du pays après le Musée national. L'Organisation a également demandé une évaluation du secteur des musées du Kurdistan en avril 2009. À partir des résultats de ces évaluations, elle élaborera des plans d'action pour appuyer les efforts de collecte de fonds en faveur du Musée de Mossoul et du secteur des musées du gouvernement régional du Kurdistan.

21. **Projet « Remise en état des laboratoires du Musée national de l'Iraq à Bagdad »** : Financée par le Japon (1 million de dollars), cette initiative vise à rétablir la capacité de l'Iraq de gérer le retour et la conservation d'urgence des objets d'art volés après la chute du précédent régime. Durant les premières phases de ce projet, l'accent a été particulièrement mis sur la livraison d'équipement et de matériels destinés à faciliter la remise en état des laboratoires. Le reste de l'assistance concerne la formation complète, à l'étranger, du personnel responsable de la conservation. Le cinquième stage de formation a commencé le 18 juin 2009 au Japon et se terminera à la mi-septembre 2009. À la fin de ce stage, 16 professionnels irakiens auront été formés dans le cadre de ce projet.

22. Poursuite de la lutte contre le **trafic illicite d'antiquités irakiennes** : Une série d'ateliers a permis de renforcer les capacités juridiques et opérationnelles des autorités irakiennes

concernées. Ces ateliers ont été organisés à Beyrouth (2-13 novembre 2008) en étroite coopération avec les partenaires de l'UNESCO-UNIDROIT, INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes et l'Unité spéciale de la police italienne, chargés de la protection du patrimoine culturel.

23. Conscients de la nécessité de prendre des mesures pour préserver les **marais irakiens**, l'UNESCO et le PNUE œuvrent de concert en vue de l'inscription des marais de Mésopotamie sur la Liste du patrimoine mondial. Ces marais, qui présentent d'importantes caractéristiques aussi bien d'un site du patrimoine naturel que d'un site du patrimoine culturel, figurent sur la Liste indicative. Le lancement de cette initiative conjointe sera examiné avec les ministères d'exécution irakiens concernés lors d'un atelier qui se tiendra du 25 au 29 juin 2009 à Amman.

24. Suite à la ratification de la **Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) par l'Iraq en 2008**, l'UNESCO organisera un atelier de sensibilisation du 11 au 13 juillet 2009 à Amman. Cet atelier aura pour objet d'aider les responsables du Ministère de la culture du gouvernement central et du Ministère de la culture du gouvernement régional du Kurdistan à mettre en œuvre la Convention et à établir un inventaire national du patrimoine culturel immatériel.

SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

25. L'UNESCO participe aux activités de l'**Équipe de secteur des Nations Unies pour « l'agriculture et la sécurité alimentaire »**, qui s'occupe d'agriculture, d'environnement et de gestion des ressources naturelles et joue un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités relatives à la gestion des ressources en eau et à l'environnement, en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies.

26. Dans le domaine de la **gestion des ressources en eau**, le modèle de planification des systèmes d'approvisionnement en eau relevant de la Stratégie relative aux sols et aux ressources en eau d'Iraq a été lancé durant un atelier à Istanbul en juillet 2008. Il s'agit d'un outil de planification et de prise de décisions financé et mis en œuvre avec l'aide des États-Unis. L'UNESCO-PHI a fourni des données pour la mise au point du modèle et a organisé une formation à l'application de ce modèle à l'intention du Ministère des ressources en eau.

27. **Réhabilitation et conservation des systèmes de Kahrez dans les gouvernorats du Nord** : Financé dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du GNUD pour l'Iraq grâce à des fonds sans affectation particulière (1 600 628 dollars). Ce projet, en cours d'exécution, vise à doter les communautés locales des moyens nécessaires à la réhabilitation de certains « Kahrez » traditionnels (systèmes d'adduction d'eau) dans le nord de l'Iraq. Il vise également à actualiser les compétences en matière de conservation et d'entretien des systèmes d'adduction d'eau. L'assistance porte sur la formation des ingénieurs locaux aux techniques de surveillance et d'évaluation ainsi que sur la fourniture d'équipement pour tester la qualité et le flux de l'eau. Des plans de restauration d'un Kahrez modèle ont été approuvés par le gouvernement régional du Kurdistan, et les travaux de restauration devraient commencer en juillet 2009. Une étude exhaustive visant à localiser le système de Kahrez dans le pays et à en évaluer l'état, une première en Iraq, sera achevée à la fin août 2009.

28. S'agissant des **Sciences fondamentales de l'ingénieur**, le Conseil de SESAME, lors de sa 13^e session à Amman en novembre 2008, a approuvé à l'unanimité la demande de l'Iraq de devenir un observateur du Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (SESAME). Le statut d'observateur sera confirmé une fois que l'Organisation aura reçu une notification officielle de l'Iraq indiquant son acceptation des statuts de SESAME.

COMMUNICATION ET INFORMATION

29. Depuis la chute de l'ancien régime, les possibilités de promouvoir et de protéger la liberté d'expression en Iraq n'ont pas cessé de s'améliorer. L'UNESCO travaille avec les médias et le gouvernement pour aider à favoriser une compréhension mutuelle des mandats et rôles respectifs dans une société démocratique. L'Iraq est l'un des endroits les plus dangereux au monde pour les journalistes, car les professionnels des médias y sont pris pour cible et tués en raison de leur profession. D'après le Syndicat des journalistes en Iraq, quelque 300 journalistes et professionnels des médias ont été tués depuis 2003. L'UNESCO, seul organisme des Nations Unies ayant pour mandat de défendre la liberté d'expression, collabore avec d'autres partenaires concernés pour promouvoir la sécurité des professionnels des médias iraqiens et appeler l'attention sur leur situation difficile.

30. **Projet pour appuyer le renforcement de la couverture et du suivi des processus électoraux par les médias** : Financé par la Commission européenne dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du GNUD pour l'Iraq (3 millions de dollars). Afin de répondre aux besoins en matière d'information et de renforcement des capacités et d'améliorer ainsi l'accès du public à l'information concernant les prochaines élections et les processus électoraux en Iraq, l'UNESCO, en partenariat avec le PNUD, s'emploie à développer les capacités de trois institutions clés : la Commission électorale indépendante supérieure ; la Commission des médias et de la communication ; et les médias professionnels. Ces acteurs pourront ainsi jouer leurs rôles respectifs et complémentaires en fournissant aux parties concernées des informations exactes et impartiales en temps voulu. Le projet, qui en est au dernier stade du processus d'approbation, est sur le point d'être lancé.

31. **Assurer la bonne gouvernance par un soutien aux médias indépendants et professionnels** : Financé par la Commission européenne dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du GNUD pour l'Iraq (1 million de dollars). L'UNESCO a agi dans le cadre d'un partenariat avec un consortium dirigé par le BBC World Service Trust, qui s'est employé à sensibiliser les parlementaires et les organes publics à la liberté d'expression. Le projet a permis l'adoption d'un code de conduite professionnel destiné aux médias audiovisuels et a appuyé l'élaboration d'un règlement des médias axé sur les normes internationales. Il a été mené à terme à la fin de 2008.

32. **Journée mondiale de la liberté de la presse 2009** : Le Bureau de l'UNESCO pour l'Iraq a participé à plusieurs activités visant à appeler l'attention sur le rôle du journalisme dans la promotion de la tolérance et du dialogue interculturel. À Erbil, l'UNESCO et le PNUD ont tenu une table ronde pour débattre de questions concernant le développement des médias, la législation applicable à ces derniers et leur liberté d'expression. En collaboration avec Media in Cooperation and Transition (MICT), l'UNESCO a organisé, le 3 mai, une émission de radio nationale durant laquelle l'accent était mis sur la façon dont les journalistes pouvaient promouvoir le dialogue en Iraq. Enfin, le Bureau de l'UNESCO pour l'Iraq a facilité la participation d'Iraqiens à la conférence organisée à Doha, les 2 et 3 mai 2009, à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse.

ASSISTANCE FUTURE DE L'ONU ET DE L'UNESCO EN FAVEUR DE L'IRAQ

33. Depuis 2004, l'UNESCO est pleinement engagée dans le mécanisme des « modules » établi par l'équipe de pays des Nations Unies pour l'Iraq, qui est axé sur la planification et la programmation stratégiques conjointes. Dans ce cadre, l'UNESCO a été l'un des principaux bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale du GNUD pour l'Iraq, puisqu'elle a pu mener des activités dans ses domaines de compétence grâce à des fonds extrabudgétaires s'élevant au total à plus de 60 millions de dollars. Au début de 2009, le Comité des donateurs de l'IRFFI a décidé de supprimer progressivement le Fonds d'affectation spéciale. Aucun nouveau projet ne sera approuvé dans le cadre du Fonds après 2009, et ce dernier cessera ses activités en 2012. Le Bureau de l'UNESCO pour l'Iraq a donc cherché à diversifier ses activités de collecte de fonds. À

ce jour, il dispose de quelque 40 millions de dollars de projets pour maintenir le rôle actif joué par l'Organisation en Iraq.

34. Les efforts étant désormais axés essentiellement sur la reconstruction, l'équipe de pays des Nations Unies et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) sont actuellement chargés d'établir un Bilan commun de pays (BCP) durant le second semestre de 2009, en vue de préparer l'élaboration d'un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2011-2014 pour l'Iraq. Bien que cette tâche représente un défi compte tenu des innombrables activités gérées par le Bureau de l'UNESCO pour l'Iraq, celui-ci est pleinement impliqué dans la réalisation du BCP dans ses domaines de compétence.

Action attendue du Conseil exécutif

35. À la lumière de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la décision 180 EX/48,
2. Ayant examiné le document 182 EX/53,
3. Prend note avec satisfaction des résultats enregistrés dans la mise en œuvre des activités relatives à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux médias ainsi que de la mobilisation continue d'importantes ressources extrabudgétaires à cet effet ;
4. Encourage le Directeur général à continuer de soutenir sans réserve le Gouvernement iraquien dans la mise en œuvre de ses programmes relatifs à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux médias, notamment par des activités de renforcement des capacités et en répondant aux besoins humanitaires les plus urgents des populations les plus touchées par la crise, y compris les Iraquiens déplacés à l'intérieur du pays ;
5. Invite le Directeur général à continuer de suivre la mise en place du Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel de l'Iraq (CIC) ;
6. Exprime sa gratitude à tous les donateurs pour leur contribution importante à l'action de l'UNESCO en faveur du peuple iraquien et les engage à continuer de soutenir l'Organisation dans les efforts qu'elle déploie pour favoriser la reconstruction et le dialogue en Iraq ;
7. Demande en particulier aux donateurs qui ont versé jusqu'ici leur contribution à l'UNESCO par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale du GNUD pour l'Iraq de maintenir leur financement au moyen de fonds-en-dépôt au profit du donateur compte tenu de la suppression progressive prévue de ce Fonds ;
8. Invite le Directeur général à lui présenter un autre rapport à sa 185^e session.